



EXIGENCES

PREMIÈRE ACCRÉDITATION

8 étapes simples vers
l'obtention de votre première
accréditation



1

Identification d'un responsable du développement durable

Le ou la responsable doit être une ressource permanente au sein de l'entreprise, idéalement un dirigeant dans le cas d'une petite organisation.



2

Établissement des enjeux de développement durable prioritaires

La méthodologie (personnes impliquées, critères) doit être définie;

Exemples de personnes impliquées : dirigeant, l'équipe de direction, CA, employés, comité DD, autres parties prenantes (clients, fournisseurs, communauté, etc.)

Exemple de critères considérés : identification des projets actuels et prévus, identification d'opportunités, résultats de sondages, veille stratégique de la compétition et du secteur d'activité, mesure du niveau de performance par enjeu, analyse de cycle de vie général ou exhaustif.

Les enjeux priorisés doivent être listés dans l'outil *Grille d'identification des enjeux* et au moins un enjeu environnemental et un enjeu social doivent être priorisés.



3

Réalisation d'un plan d'action en développement durable

Le plan d'action doit contenir les éléments suivants :

1. le cadre du plan (date d'entrée en vigueur, durée ou date de révision prévue, autres éléments facultatifs : ex. lien avec les politiques en place);
2. les enjeux prioritaires;
3. les actions à mettre en place pour ces enjeux prioritaires (ces actions doivent être suffisamment ambitieuses pour apporter une amélioration concrète de l'organisation dans l'enjeu priorisé.).

Le plan d'action doit être récent ou refléter la situation actuelle de l'organisation au moment de son dépôt pour analyse.



4

Choix de la stratégie de sensibilisation des employés

Une stratégie doit être identifiée afin de sensibiliser les employés au développement durable et à la démarche en cours (ex. formation, réunion d'équipe, affiche, etc.).



5

Choix du mode de diffusion publique de l'engagement

Une stratégie doit être déterminée afin de diffuser l'engagement de la direction à poser des actions en DD. Cet engagement public peut prendre plusieurs formes : énoncé dans le plan d'action rendu public, politique DD, charte DD, énoncé sur le site web, etc..



6

Engagement à documenter les actions posées

Un engagement doit être pris à ce niveau, assurant les preuves d'une amélioration continue pouvant être reconnue lors du renouvellement de l'accréditation.



7

Déclaration de conformité réglementaire

Le document *Conformité réglementaire* doit être complété.



8

Présentation d'un dossier de candidature au Comité d'évaluation

Le *Dossier de candidature* et les preuves à fournir doivent être
transmis au Comité d'évaluation à l'adresse
candidature@onsengagedd.ca.



